

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2023
En application de l'article L3313-1 du Code général des collectivités locales

077128770831710210624-P0131-1BF
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Eléments de contexte

Exercice 2023 : dernière année de la convention pluriannuelle entre le Conseil département et le SDIS pour la période 2021-2023. Le protocole du 7 février 2020, signé entre le Président du Conseil départemental, la Présidente du CASDIS et les organisations syndicales du SDIS prévoyait, pour assurer la couverture opérationnelle, 100 recrutements sur 5 ans, soit 20 recrutements par an à compter de 2021.

Côté recettes : la contribution initiale du Département de 113,2 M€ était insuffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement. En DM, le SDIS a abondé le budget avec ses recettes propres, à hauteur de 2,6 M€, grâce au versement des reports 2022 des SMUR, des remboursements des colonnes de renfort, aux reversements liés au concours organisé par le SDIS 77, à des reprises de provisions et à des recettes dites exceptionnelles. Puis en fin d'exercice, le Conseil départemental a versé une contribution complémentaire de 2,8 M€. Au total le Conseil départemental a consacré 116 M€ au fonctionnement du SDIS en 2023.

Côté dépenses : Les charges de personnel ont augmenté fortement en 2023 compte tenu de l'impact des mesures statutaires décidées en 2022 et 2023 concernant la valeur du point d'indice, et des recrutements réalisés en 2023. Concernant les charges générales, notamment pour les énergies et le carburant, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, ainsi qu'une évolution modérée de certains coûts, le SDIS a pu conserver encore un excédent cumulé au terme du compte administratif 2023.

Ressources et charges de fonctionnement de l'exercice 2023

Recettes réelles de fonctionnement : 147 587 320 €

Conseil départemental : 116 000 000 €

Communes et EPCI : 21 259 785 €

Etat : 288 510 €

Autres recettes : 10 039 025 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 137 817 020 €

Charges de personnels : 111 274 590 €

Charges générales : 23 428 490 €

Autres dépenses : 3 114 040 €

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 : 155 345 240 €

Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 : 155 572 580 €

Soit un déficit d'exercice de - 227 340 €

Reprise du résultat antérieur cumulé en fonctionnement : 1 262 400 €

Soit un résultat net de fonctionnement de 1 035 060 €

Ressources et charges d'investissement de l'exercice 2023

Recettes réelles d'investissement : 13 563 170 €

Conseil départemental : 4 600 000 €

Etat : 3 097 170 €

Région : 250 000 €

Emprunt : 5 600 000 €

Autres recettes : 16 000 €

Dépenses réelles d'investissement : 20 227 100 €

Dépenses d'équipement : 17 571 535 €

Remboursement du capital de la dette : 2 644 620 €

Autres dépenses : 10 945 €

Autofinancement:

Autofinancement brut : 17 755 560 €

- 4 600 000 € de neutralisation des amortissements
- 3 157 920 € d'autres écritures d'ordre
- = 9 997 640 € pour l'autofinancement du SDIS

Total des recettes d'investissement de l'exercice 2023 : 33 396 765 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice 2023 : 30 063 055 €
Soit un excédent d'investissement d'exercice de 3 333 710 € (a)
Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement reprises en 2024 : 3 339 690 € (b)
Soit un déficit (b-a) d'investissement d'exercice 2023 de – 5 980 € (c)
Reprise du résultat antérieur cumulé d'investissement : 1 468 625 € (d)
Soit un résultat net (d+c) d'investissement de 1 462 645 €

Niveau de l'épargne brute (CAF) et épargne nette

Recettes réelles de fonctionnement : 148 849 720 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 137 817 020 €

Soit une épargne brute de 11 032 700 €

- Le remboursement du capital de la dette : 2 644 620 €

= une épargne nette de 8 388 080 €

Niveau d'endettement :

Le stock de dette est de 30 230 430 € contre 27 275 050 € soit une variation de + 2 955 380 €

Calcul du niveau de désendettement

30 230 430 € / 11 032 700 €

Soit 2 ans et 9 mois

Principaux ratios

	2023
Population au 1er janvier 2023 (INSEE)	1 444 559
Dépenses réelles de fonctionnement /population	95 €
Produits des impositions directes / population	Néant
Recettes réelles de fonctionnement / population	102 €
Dépenses d'équipement brut / population	12 €
Encours de la dette / population	21 €
Dotation globale de fonctionnement / population	Néant
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	81%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Néant
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette /recettes réelles de de fonctionnement	95%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	20%

Effectifs du personnel (au 31 décembre 2023)

Le SDIS comprend 1 701 emplois statutaires

Dont filière des sapeurs-pompiers professionnels : 1 337

Service de santé et de secours médical : 27

Filière médico-sociale : 3

Filière technique : 186

Filière administrative : 148

Agents non titulaires de la fonction publique : 48

Apprentis : 13